

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 10

Artikel: Les femmes investissent les préfectures

Autor: Chapuis-Bischof, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES FEMMES INVESTISSENT LES PRÉFECTURES



Le canton avait ses conseillères communales et municipales depuis belle lurette. Il avait sa vice-chancelière et son huissière. 1996 aura été l'année des préfètes!

L'an prochain verra-t-il le bastion du Conseil d'Etat s'ouvrir à une femme? Mais n'anticipons pas, parlons des préfètes. Le 31 mai dernier, la presse annonçait la nomination de la première préfète de l'histoire vaudoise: Denise Pignard, administratrice et rédactrice du *Journal d'Avenches*, avait été choisie pour succéder à Francis Tombez, qu'elle avait secondé dans la fonction de préfet substitut pendant une dizaine d'années. Cette nomination était une belle première puisque, de 1832 à nos jours, 242 hommes ont exercé ce mandat sans interruption féminine.

Fin octobre, rebelotte: Sylviane Klein est nommée préfète du district d'Oron.

Carte de visite.

Habitante de Montpreveyres, enseignante, mère de deux grands enfants, Sylviane Klein a fait une formation de journaliste tout en dirigeant *Femmes suisses* pendant 4 ans. Elle laisse le souvenir d'une féministe engagée militant pour une société plus juste et plus humaine, qui s'était bien adaptée à son nouveau métier et qui imposa avec simplicité des sujets plus sociaux et moins théoriques.

Intéressée par la politique, elle fut élue à l'exécutif de sa commune, il y a 11 ans - elle en est la syndique depuis 7 ans - avant de devenir dépu-

tée au Grand Conseil, voici un an. Des fonctions politiques qu'elle devra quitter pour consacrer tout son temps à son district et à ses habitants.

Questions à une préfète

- Alors, ce sera «Madame le préfet» ou «Madame la préfète»?

- Mes futurs administré-e-s ont l'habitude d'avoir un préfet de droite. Jusqu'à présent la plupart des 19 préfets étaient radicaux, éventuellement libéraux, parfois UDC. Je serai le troisième préfet socialiste. Il faut donc que l'on se fasse à l'idée d'avoir affaire à une femme, qui plus est socialiste dans un district rural. Je souhaite, être proche des gens, à leur écoute. Il me semble dès lors que «Madame le préfet» est trop solennel, cela mettrait une distance entre eux et moi. Je suis persuadée que le féminin viendra tout naturellement.

Quelles seront vos priorités?

- Le représentant du gouvernement a aussi un devoir important: être le porte-parole de sa région auprès de l'Etat, transmettre les problèmes qui s'y posent. J'espère être une véritable courroie de transmission entre le district d'Oron et Lausanne. Il faut dynamiser un district plutôt agricole afin que les jeunes y restent. Mon objectif est de donner une identité plus forte à ma région et de privilégier le côté humain plutôt que le juridique, la conciliation plutôt que la répression.

Bon vent à la nouvelle préfète.

Simone Chapuis-Bischof

Un peu d'histoire

«Préfet, préfète, keksekse?», me dit une Genevoise.

Tous les cantons suisses ont connu au 19^{ème} siècle le système des districts et des préfets, sauf Genève. La plupart l'ont conservé, en le modifiant. Dans plusieurs cantons, celui de Berne par exemple, le préfet est élu par le corps électoral du district, ce qui est assez paradoxal, puisque le préfet représente le Conseil d'Etat. Dans le canton de Fribourg, on élit aussi les 7 préfets (il n'y a jamais eu de femme, m'a-t-on dit au téléphone).

Dans le Canton de Vaud, l'institution des préfets - d'abord «lieutenants» du Petit Conseil - résulte de l'acte de médiation de 1803 et est assez semblable à l'organisation préfectorale française, esprit centralisateur en moins.

Une loi de 1832 a définitivement fixé le terme de préfet, désormais préféré à celui de lieutenant (qui devient... littéraire!), pour désigner les agents du gouvernement. (sch)

Fonctions du préfet

Le rôle du préfet est quadruple.

1. Il est le représentant de l'autorité gouvernementale dans son district, tant auprès des autorités communales que de la population. Il veille à l'exécution des lois, décrets et arrêtés. Il veille à l'ordre public, disposant pour ce faire de la police cantonale. Il est chargé du bon déroulement des votations et élections dans son district. Il contrôle la bonne gestion des communes.

2. Le préfet est un juge administratif, chargé de la répression des contraventions à une loi fédérale ou cantonale. Circulation, police du commerce, police des constructions, tels sont quelques-uns des domaines où il pourrait avoir à intervenir.

3. Le préfet est un administrateur. Il assure la coordination administrative des fonctions de l'Etat, réunissant receveurs, conservateurs du registre foncier, voyers, inspecteurs forestiers... une fois l'an pour assurer une certaine unité de vue. Il se doit aussi d'être un promoteur des intérêts de sa région.

4. Le préfet prête aussi ses bons offices lors de tout différend public ou privé qui peut être réglé à l'amiable.

«Cette indéniable diversité confère à nos préfets, comme nulle part ailleurs, une dimension à la fois officielle et populaire, institutionnelle et humaine, dont les Vaudois peuvent s'enorgueillir.» écrit le conseiller d'Etat Ruey dans la préface de l'ouvrage de Maurice Meylan «Les préfets vaudois, acteurs de leur époque». (sch)